



A : Producteurs de cacao
Traders
Membres du commerce équitable
cc : Comité des normes
Personnel de Fairtrade International
Le personnel de FLOCERT

Gudrun Schloepker
Directeur des normes et de la
tarification
g.schloepker@fairtrade.net

13 décembre 2022

Norme révisée sur le cacao pour les organisations de producteurs et les négociants à petite échelle

Chers partenaires du commerce équitable,

Lors de ses réunions du 24 mars et du 29 septembre 2022, le Fairtrade International Standards Committee a décidé d'une version révisée du Fairtrade Standard pour les organisations de petits producteurs (OPP) et les négociants de cacao. Pour plus de détails sur la décision, veuillez vous référer aux procès-verbaux des réunions du Comité des Standards disponibles sur notre site internet [ici](#).

Les changements approuvés sont le résultat d'une révision des normes. La norme révisée sur le cacao pour les OSP et les négociants est disponible en [anglais](#). Les versions traduites en espagnol et en français seront publiées prochainement [ici](#).

Fairtrade a mis à jour son standard pour le cacao afin de renforcer son impact sur les agriculteurs et les chaînes d'approvisionnement durables, notamment dans les domaines des droits de l'homme, de la déforestation, de la traçabilité et des revenus de subsistance.

Le standard tente de trouver un équilibre entre des exigences strictes et l'équité pour les agriculteurs. Il reflète l'engagement de Fairtrade à progresser vers des objectifs communs de prévention de la déforestation et du travail des enfants, tout en renforçant le droit des agriculteurs à une vie décente et leur potentiel en tant que leaders d'un avenir plus juste et plus durable. Quatre principes sous-tendent les nouveaux changements :

L'équité : La responsabilité de la protection des droits de l'homme et de l'environnement doit être partagée, c'est pourquoi il existe de nouvelles exigences pour les négociants ainsi que pour les organisations de producteurs. Il s'agit notamment d'exigences qui mettront en place les structures et le soutien nécessaires pour réaliser et mesurer les progrès en matière de revenus de subsistance. Les organisations de producteurs devraient être propriétaires de leurs propres données.

Partenariat : Les nouvelles exigences en matière de droits humains et environnementaux visent à rendre la mise en œuvre des processus de diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement du commerce équitable à la fois efficace et équitable. Les producteurs du commerce équitable devraient avoir leur mot à dire dans l'élaboration de la politique en matière de droits de l'homme et de l'environnement et devraient ensuite jouer leur rôle dans la mise en œuvre des mesures clés nécessaires à l'instauration d'un secteur cacaoyer plus durable, avec la contribution de tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement dans le cadre de leur responsabilité en matière de droits de l'homme.

Robustesse : Les changements intègrent les besoins de l'industrie et incluent les exigences établies par les propositions législatives actuelles. Toutes les nouvelles exigences ont été examinées par les producteurs eux-mêmes et, dans certains cas, modifiées en fonction des réactions. Le comité des

standards du commerce équitable, dont la composition est composée à 50% de représentants des producteurs et des travailleurs, a finalement approuvé les changements.

Adaptée à la région : La norme impose des exigences plus strictes et des délais plus courts dans les pays et régions connus pour présenter un risque plus élevé de violations spécifiques des droits de l'homme et de dommages environnementaux, comme le travail des enfants et la déforestation en Côte d'Ivoire et au Ghana.

En outre, Fairtrade annonce la création d'un programme visant à soutenir les organisations de producteurs dans la mise en œuvre d'interventions efficaces de prévention et de remédiation du travail des enfants et du travail forcé, qui sont désormais requises dans le Cocoa Standard. Le programme s'appuie sur le succès des fonds de secours Fairtrade COVID-19, en soutenant dans ce cas les producteurs en égalant leurs propres fonds pour investir dans le système qu'ils déterminent comme le plus adapté à leur situation. Le programme sera lancé avec un financement de plus de €450.000 et a le potentiel de se développer grâce aux contributions des partenaires et des parties prenantes.

Au total, 40 exigences ont été modifiées ou ajoutées, la structure du document et la numérotation ont changé : voir la liste en annexe 1 pour un aperçu. Plus de détails sur l'applicabilité de chaque exigence peuvent être trouvés dans le Standard lui-même. Fairtrade publiera un document supplémentaire pour expliquer plus en détail les délais de transition en 2023.

Prochaines étapes :

Certains des documents d'orientation supplémentaires mentionnés tout au long de la norme ne sont pas encore disponibles et seront publiés en 2023 [ici](#).

Nous vous remercions pour les commentaires que vous avez fournis au cours de la récente deuxième phase de consultation dans le cadre de la révision de la norme sur le cacao. Votre contribution sera utilisée pour modifier et inclure de nouvelles exigences applicables au niveau mondial sur le système de gestion interne et, pour l'Amérique latine et les Caraïbes, sur les exigences liées aux droits de l'homme et à la diligence raisonnable en matière d'environnement, à la gestion du risque de déforestation, à la traçabilité et à la transparence. Les exigences nouvelles ou modifiées seront publiées au deuxième trimestre 2023 [ici](#).

Vous trouverez plus d'informations sur l'examen du Fairtrade Cocoa Standard [ici](#).

Pour plus d'informations, veuillez contacter Kerstin Cron à l'adresse suivante : k.cron@fairtrade.net.

Meilleures salutations,

Gudrun Schlöpker

Annexe 1

| Chapitre | Titre |
|----------|--|
| 2 | Enregistrement de la production des membres et des organisations |
| 2 | Étalonnage de l'équipement de pesage |
| 2 | Documenter la procédure de traçabilité des produits |
| 2 | Solutions de traçage des produits |
| 2 | Ségrégation physique à l'exportation |



FAIRTRADE
INTERNATIONAL

| | |
|---|---|
| 2 | Bilan massique : correspondance des origines des volumes des haricots |
| 3 | Registres des exploitants agricoles |
| 3 | Accords formels entre les propriétaires et les exploitants agricoles |
| 3 | Rapports sur les exploitants agricoles |
| 3 | Engagement à respecter les droits de l'homme et l'environnement |
| 3 | Sensibilisation |
| 3 | Évaluation des risques |
| 3 | Mécanisme de règlement des griefs |
| 3 | Politiques et procédures en matière de droits de l'homme |
| 3 | Plans d'action |
| 3 | Soutenir les producteurs avec des plans d'action |
| 3 | Suivi et remédiation pour le travail des enfants et le travail forcé |
| 3 | Soutenir les producteurs pour qu'ils s'attaquent au travail des enfants et au travail forcé et y remédient. |
| 3 | Fréquentation scolaire |
| 3 | Formation professionnelle et emploi |
| 3 | Groupes vulnérables |
| 3 | Égalité des chances |
| 3 | Protection des forêts et des écosystèmes |
| 3 | Évaluation et suivi des risques de déforestation |
| 3 | Plan de prévention et d'atténuation de la déforestation |
| 3 | Soutien aux producteurs pour prévenir et atténuer la déforestation |
| 3 | Données de géolocalisation |
| 3 | Partage des données de géolocalisation |
| 3 | Rapports sur la prévention de la déforestation |
| 3 | Tenue de registres agricoles |
| 3 | Comparaison des indices de référence du revenu d'existence |
| 3 | Résilience des revenus |
| 3 | Formation aux affaires des agriculteurs |

| | |
|---|--|
| 3 | Besoins de financement des agriculteurs |
| 4 | Répartition du différentiel de prix en Côte d'Ivoire et au Ghana par OPS |
| 4 | Systèmes de comptabilisation de l'écart de prix et de la prime |
| 4 | Enregistrement des paiements du commerce équitable aux membres |
| 4 | Paiements numériques aux membres |
| 4 | Processus transparent d'attribution des volumes de commerce équitable |

Annexe 2 :

Des documents d'orientation supplémentaires seront publiés en 2023 :

- Estimation de la production des membres
- Gestion des relations avec les exploitants agricoles
- Établissement et mise en œuvre d'un système de suivi et de remédiation pour le travail des enfants et le travail forcé
- Cartes des risques du commerce équitable
- Tenue de registres agricoles
- Analyse de l'écart des revenus